

COMPTE-RENDU

Réunion de la Commission « Bassins versants du Fouzon et du Modon » du SAGE Cher aval

Date : Mardi 10 Mai 2011 à 14h30

Lieu : Salle Pierre de la Roche de la commune de Valençay (*rue de Talleyrand, 36600 VALENCAY*)

Etaient présents : voir fiche annexe

Les diaporamas présentés lors de la réunion sont disponibles en téléchargement sur le site Internet du SAGE Cher aval : <http://www.sage-cher-aval.com/> dans la partie « Documents ».

Le mardi 10 mai 2011 à 14h30 s'est tenue, dans la salle Pierre de la Roche de la commune de Valençay, une réunion de la commission géographique « Bassins versants du Fouzon et du Modon » du SAGE Cher aval.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. Présentation de la démarche SAGE et de la notion de bon état DCE
2. Présentation des éléments de l'état des lieux adaptés au contexte géographique de chaque commission
3. Première identification des problématiques spécifiques à chaque territoire

M. Serge PERROCHON (*Vice-président de la CLE du SAGE Cher aval et Président de la Commission « Bassins versants du Fouzon et du Modon »*) ouvre la séance à 14h40. Il rappelle que trois commissions de travail sont en place (« Cher canalisé et affluents », « Cher sauvage et canal de Berry » et « Bassins versants du Fouzon et du Modon ») et propose de commencer par un tour de table de l'assemblée.

M. PERROCHON propose de passer au premier point de l'ordre du jour, présenté par M. Adrien LAUNAY (*animateur du SAGE Cher aval – chargé de mission à l'Etablissement public Loire*).

Point n°1 : Présentation de la démarche SAGE et de la notion de bon état DCE

M. LAUNAY présente la démarche SAGE à l'assemblée.

Gérard CAMY (*représentant de l'Association des Riverains de France*) demande si les objectifs fixés par le SDAGE et la LEMA sont limitatifs et s'il ne peut pas y avoir d'autres objectifs.

M. LAUNAY explique que le SAGE doit être conforme aux différentes lois existantes, mais l'objectif s'appuie sur celui du SDAGE.

Ce rappel du contexte est suivi d'une présentation par M. LAUNAY sur le bon état des eaux défini par la Directive Cadre sur l'Eau.

M. CAMY demande pourquoi l'arsenic par exemple est pris en compte dans l'état écologique et pas dans l'état chimique.

M. LAUNAY répond qu'effectivement c'est une source de confusion mais que cela a été défini par la Directive Cadre sur l'Eau.

Point n°2 : Présentation des éléments de l'état des lieux adaptés au contexte géographique de la commission

Cette partie est présentée par Mme Emilie RIVOIRE-DARNE (*Société GEO-HYD, Chef de projet*).

1) Eléments sur la gestion quantitative

Prélèvements

M. Bruno BARBEY (*Directeur de la FDAAPPMA de l'Indre*) trouve que l'analyse sur la quantité est plutôt optimiste. Dans les années 90, il y avait des conflits. Une réflexion a eu lieu entre la DDT, les agriculteurs, les associations de protection des milieux aquatiques. Après des années de négociations, la mise en place d'une gestion par tours d'eau a abouti au résultat qui apparaît aujourd'hui positif mais ce n'est pas complètement achevé. C'est un volet à ne pas sous-estimer.

M. Dimitri DESLANDES (*Chambre d'Agriculture de l'Indre*) signale que la Chambre d'Agriculture travaille depuis 3 ans avec la DDT pour mettre en place des tours d'eau. L'intérêt est d'homogénéiser les prélèvements, de temporiser, en évitant que tout le monde ne prélève en même temps.

M. Maxime GOURRU (*DDT de l'Indre*) explique que la gestion des prélèvements à l'étiage qui est réalisée actuellement est une approche par défaut. Elle appelle des modifications de fond dans l'aménagement du territoire, dans l'occupation et l'usage des sols. Les prélèvements agricoles représentent une faible part des prélèvements ; quand on intervient sur les prélèvements agricoles, c'est que la situation est critique. Il y a eu une modification des usages des sols il y a 30 ans, avec une forte proportion de terrains drainés et des perspectives agricoles diverses. Il faut privilégier une approche de fond qui consisterait à ne pas se limiter à interdire/autoriser et à ne pas intervenir en pompier. Nivelier les prélèvements est une façon de limiter le problème ponctuellement. Mais il y a un vrai souci de gestion de fond de la ressource souterraine et superficielle. Une gestion collective des prélèvements agricoles ne doit pas être une fin en soi. Il y a également la problématique de la disparition des zones humides (*manque de recharge des nappes, perte de capacité tampon*) et du drainage qui peuvent accélérer les flux et accentuer les périodes d'étiages.

M. Jean-François MIGNOT (*représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne*) souligne que l'aspect quantitatif n'est pas à négliger. Par rapport au bon état écologique en 2015, il ajoute qu'il y a également un gros problème sur le bassin qui est celui de l'altération morphologique (*poissons, invertébrés*). Il faudra également vérifier si des problèmes de dysfonctionnement hydrologique, par exemple sur les bassins amont, s'ajoutent aux problèmes de dégradation morphologique. Le but est de comprendre pourquoi on ne peut pas atteindre le bon état, et de se pencher sur cet ensemble hydrologie/morphologie.

M. PERROCHON assure que les choses sont plus compliquées. Dans le cadre du SAGE Cher amont, une étude a été lancée par les syndicats d'irrigants sur chaque forage utilisé pour l'agriculture. Cette étude a montré que 40% des forages agricoles ne sont pas en relation avec la rivière alors que c'est ce qu'on supposait (*exemple des forages artésiens près du Cher qui ne correspondent pas à la ressource du Cher*). Cela apporte un peu de complexité. Il faut déterminer d'où vient l'eau et évaluer les interférences. Cela passe par des études pointues. On fait une gestion mais on ne sait pas ce qui a le plus joué sur la qualité ou la quantité. Des aménagements (*politique de remembrement, modification du paysage, etc.*) ont eu lieu et ont eu un impact sur la recharge des nappes, ce qui provoque aujourd'hui des difficultés.

M. Josselin DE LESPINAY (*représentant de l'Association Nature Centre*) confirme qu'il va falloir préciser les choses. Il évoque l'exemple du SAGE Authion où il n'y avait apparemment pas de lien entre le Séno-Turonien et le Cénomaniens, ce qui n'empêche pas qu'il y ait un impact (*il n'y a pas de communication mais il peut y avoir des interactions entre nappes*).

M. Vincent VAUCLIN (*ONEMA*), au sujet des liens entre les aménagements et la qualité, demande si la surface drainée est connue. Elle est donnée dans l'état des lieux par le Recensement Général Agricole de 2000 (*obsolète*) et pourra être actualisée à partir du RGA 2010.

2) Éléments sur la gestion qualitative

Altération nitrates eaux superficielles

M. MIGNOT indique que du point de vue de l'objectif de bon état en 2015, une masse d'eau pose problème vis-à-vis du paramètre nitrates, celle du Renon. De nombreuses masses d'eau sur le BV du Fouzon présentent également des concentrations en nitrates situées entre 40 et 50 mg/L. Les nitrates constituent donc un enjeu important.

Altération pesticides eaux souterraines

M. VAUCLIN demande si les 3 dernières années de la station du Jurassique correspondent à une absence de mesures.

Mme RIVOIRE-DARNE confirme et suggère de vérifier dans les données sources de l'Agence Régionale de Santé (*ex-DDASS*).

Assainissement collectif

Un intervenant indique qu'il y a une nouvelle station à Valençay (*quelle année ?*), il demande si elle a été prise en compte et s'il est possible de vérifier sa conformité.

M. GOURRU précise que la station mixte de la laiterie de Varennes-sur-Fouzon est loin d'être opérationnelle. C'est une ICPE, une STEP industrielle qui traite également des rejets urbains. Il y a un projet d'augmentation de l'activité et d'extension de la STEP. Le rapport actuel « eau industrielle/eau urbaine communale » est actuellement de l'ordre de 80/20 et le ratio pourrait augmenter en faveur des rejets de l'industrie (*quelques dysfonctionnements*).

Caractéristiques de l'agriculture

Par ailleurs, concernant la partie agricole, M. GOURRU rappelle que l'élevage n'est pas en cause ici dans la qualité des eaux (*contrairement à ce que l'on peut voir en Bretagne par exemple*). La problématique nitrates n'est pas liée à l'élevage, mais plutôt aux engrais de synthèse issus des grandes cultures.

3) Éléments sur la gestion des milieux aquatiques

Continuité écologique

M. Christian BIGOT (*Président du syndicat d'aménagement des rivières du Modon et du Trainefeilles*) précise que concernant le Modon, il y a en réalité plus d'ouvrages qu'indiqué (*plutôt une trentaine*). Mme RIVOIRE-DARNE indique qu'en effet les bases de données sont probablement incomplètes.

M. DESLANDES demande à partir de combien la densité d'ouvrages est importante.

M. LAUNAY répond qu'on mesure l'impact de la densité des ouvrages au travers de la valeur du taux d'étagement, qui est le rapport entre la somme des hauteurs de chute artificielles et la pente naturelle du cours d'eau. Il n'y a pas de valeur « seuil » concernant ce taux d'étagement, cependant une étude effectuée par un stagiaire à l'ONEMA de Rennes a montré qu'il existait une corrélation quasi linéaire entre l'augmentation du taux d'étagement et la dégradation de l'Indice Poisson Rivières (*IPR, qui est un des indices biologiques utilisé pour évaluer l'atteinte du bon état écologique*).

M. CAMY demande comment est calculé l'Indice Poisson.

M. VAUCLIN explique que cet indice est basé sur 32 espèces d'origine et bien connues au niveau écologique. L'IPR prend en compte 7 métriques. La valeur de l'IPR est la somme des notes des 7 métriques pour chaque espèce. La corrélation avec le taux d'étagement a été étudiée dans le cadre d'un mémoire de Master 2 en 2010. Une des conclusions est que si le taux d'étagement est supérieur à 40%, il est fortement compromis d'atteindre le bon état sur l'Indice Poisson. La DCE implique que si l'Indice Poisson n'est pas bon, le bon état n'est pas atteint.

M. CAMY admet que l'étagement joue un rôle. Mais si des polluants sont présents, le taux d'étagement n'est pas forcément le plus impactant.

M. VAUCLIN répond qu'il faut en effet comparer ce qui est comparable, ce qui est le fondement de la démarche scientifique. C'est ce qui a été fait lors de cette étude. Il pourra transmettre le rapport sur cette thématique.

M. GOURRU rappelle que les pressions industrielle et urbaine sont modestes sur ce territoire (*peu de craintes sur ce type de polluants*), et que la pression est donc essentiellement agricole et surtout liée aux grandes cultures.

Concernant les ouvrages, il indique qu'il n'y a aucun usage de la force hydraulique. Ces ouvrages servent au maintien de la ligne d'eau ou sont des restes de seuils d'anciens usages. Les ouvrages n'avaient pas forcément la même apparence qu'aujourd'hui, ni le même usage. Ils ont un impact sur le caractère vivant des cours d'eau. Un cours d'eau étagé est un cours d'eau mort.

M. MIGNOT fait remarquer que l'Indice Poisson est moyen à médiocre sur toutes les masses d'eau du bassin. Les ouvrages y sont pour quelque chose, mais ce n'est pas la seule cause. Par exemple, il y a des problèmes hydrologiques probables sur le Pozon, et des aménagements hydrauliques agricoles. Agir sur la morphologie permettra d'améliorer l'état. Il y a également eu des problèmes de recalibrage des cours d'eau : aujourd'hui, certains cours d'eau ressemblent plus à des fossés, sans aucune biodiversité : il faut effectuer une renaturation.

M. Jean-Pierre RABIER (*vice-président de l'ASME 41*) demande quels sont les 4 ouvrages Grenelle identifiés.

Ils sont recensés dans l'état des lieux. M. GOURRU les énumère (*moulin de Meusnes, moulin de la Vernelle, moulin de Dalhuet, moulin de la Grange*).

M. PERROCHON annonce qu'il est prévu dans le cadre d'un stage à la cellule d'animation du SAGE de recenser chaque site, ce qui permettra d'avoir une estimation quantitative et qualitative (*type, hauteur de chute, etc.*) de chaque ouvrage. On pourra ainsi juger de l'ouvrage qui peut créer un obstacle sur la rivière. Il s'agira ensuite de trouver un compromis entre les différents usages (*aménager, enlever, etc.*).

M. CAMY demande l'étude ayant amené à définir les 4 ouvrages prioritaires Grenelle.

M. PERROCHON répond que cette détermination a du suivre une nomenclature précise.

M. GOURRU ajoute que le Renon et le Nahon sont des affluents du Fouzon, et que la procédure a consisté à identifier d'abord les ouvrages à l'aval du Fouzon (*problème de continuité, obstacle à l'anguille*).

M. Giovanni PHILIPPE (*DDT 36*) rappelle que l'intérêt réside aussi dans les aides de l'Agence de l'Eau pour effectuer les aménagements dans l'éventualité de travaux.

M. DE LESPINAY évoque les différentes commissions territoriales (*du bassin Loire-Bretagne notamment*) qui aboutissent forcément à un compromis entre le souhaitable et le possible.

M. VAUCLIN explique que le processus est cadré au niveau national, 1500 sites doivent être traités d'ici 2012. 2 séries de réunions ont eu lieu fin juin 2010 et en septembre 2010. Le choix des ouvrages s'est appuyé sur les critères suivants : Zone d'Action Prioritaire anguille, linéaire classé grand

migrateur, impact de l'ouvrage, faisabilité pratique d'aménagement à courte échéance (*existence d'un maître d'ouvrage, possibilité de financement*) pour pouvoir engager le dossier avant 2012.

M. PERROCHON conclut qu'il est intéressant de diagnostiquer et de préciser les choses. Des précisions seront données au fur et à mesure que la procédure avancera. A ce stade, on peut retenir que les ouvrages sont nombreux, qu'une typologie et une justification des ouvrages sur le territoire vont être élaborées, le choix des 4 barrages sera reprécisé par rapport aux ouvrages, des avis sur ce choix pourront être formulés. Il n'y a pas de réponse apportée aujourd'hui. Il serait intéressant que les études puissent être mises à disposition.

M. MIGNOT rappelle, concernant les ouvrages Grenelle, que l'Agence de l'Eau s'est engagée sur le financement privilégié de ces ouvrages (*échéances courtes*). L'aval du Fouzon présente un enjeu anguille, et les ouvrages présents sur cette zone constituent des verrous du bassin. Les propriétaires peuvent demander une aide à l'Agence de l'Eau pour les aménager.

M. Patrice THIBAUT (*propriétaire du Moulin de la Grange, Chabris*) demande comment a été élaborée la liste Grenelle. Il ajoute qu'aucun des ouvrages construits depuis les années 80 n'a été recensé.

M. LAUNAY explique que le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE) a été utilisé, il constitue une base unique au niveau national, mais incomplète. Par ailleurs, comme cela a été dit, l'aval du Fouzon est classé pour l'anguille par le SDAGE. C'est le croisement de ces deux informations géographiques qui a abouti à la définition de ces ouvrages comme prioritaires.

Anciens travaux d'hydraulique

M. VAUCLIN fait remarquer que le terme « assainissement », qui signifie assainir les terres pour les rendre moins hydromorphes, terme que l'on retrouve dans l'intitulé de certains syndicats du bassin, est un terme traditionnel connoté (*terme à éviter*), et qu'il est contradictoire avec le maintien des zones humides.

M. BARBEY indique que les bassins du Modon et du Trainefeilles ont ainsi été curés et recalibrés à 100%, comme le bassin du Fouzon. La problématique morphologie est aussi importante que celle des ouvrages.

Ces travaux ont aussi augmenté la vitesse d'écoulement de l'eau.

M. DE LESPINAY précise qu'il y a d'autres secteurs où un recalibrage a été fait : un reméandrage doit être effectué et le lit mineur doit être recréé. Il ne s'agit donc pas seulement d'enlever les ouvrages, il faut recréer la dynamique fluviale. Le cours d'eau rendra alors des services gratuits en qualité de l'eau à la société.

Acteurs et interventions

Mme RIVOIRE-DARNE cite le Contrat Territorial en émergence sur le Fouzon qui pourrait définir les travaux intéressants à faire pour restaurer les habitats.

M. MIGNOT insiste sur le fait que l'on ne peut pas rester dans la situation actuelle car la DCE fixe des objectifs en 2015 ou 2021. On ne va pas revenir au Fouzon de 1930. Cependant, il faut recréer une biodiversité et donc être imaginatif. Cela passera par le traitement de la problématique nitrates, et par des sacrifices sur un certain nombre d'ouvrages.

Qualité des milieux aquatiques

M. VAUCLIN constate que les informations divergent : le Réseau d'Observation des Milieux (ROM) classe le Nichat en faiblement impacté, alors que le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG de l'Indre, 1997) fait état d'un contexte dégradé. Ce dernier point est confirmé par M. BARBEY.

4) Implications sur les usages

M. BARBEY fait remarquer que la pêche correspond à l'ensemble du tableau.

M. VAUCLIN ajoute que la colonne « usages de loisirs » devrait être après celle de « l'aptitude à la biologie », car c'est la résultante des autres colonnes.

M. Jérôme COLSON (UNICEM Centre) intervient sur la problématique des eaux souterraines. Il demande s'il existe une cartographie des ICPE (*Installations classées pour la Protection de l'Environnement*) ayant potentiellement un impact sur la qualité des eaux souterraines (*centres d'enfouissements, carrières*). S'il y a un risque pour les eaux souterraines, il faut intégrer l'impact possible des activités. De la même manière que des aménagements ont un impact sur les cours d'eau, les carrières (*et centres d'enfouissement*) peuvent se rapprocher du toit d'une nappe et avoir un impact.

Mme RIVOIRE-DARNE répond que certaines informations sont présentes dans l'état des lieux et que l'on intégrera par la suite des précisions (*par exemple communes sur lesquelles se situent des carrières*).

Monsieur PERROCHON commente l'analyse sur les pesticides de Graçay. Il s'agit d'un forage abandonné et fermé à cause de son alimentation, "entonnoir" entouré de terres agricoles fortement influencé par l'activité agricole et les épisodes climatiques. La question qu'il se pose est de savoir pourquoi ce forage a été créé et autorisé alors qu'il est vulnérable. Le forage n'est exploité que lorsqu'il y a un problème au niveau du syndicat (*1 seul forage - alimentation parfois difficile quelques jours à l'été*). Une analyse systématique est effectuée chaque année en début de saison, la qualité peut être très différente d'une période à l'autre.

Point n°3 : Première identification des problématiques spécifiques au territoire

Mme RIVOIRE-DARNE commente brièvement la synthèse sur les principales problématiques de l'entité des bassins du Fouzon et du Modon, et propose ensuite la mise en place d'interventions par les intervenants locaux pour la 2^e série de réunions.

M. PERROCHON soutient cette initiative pour le déroulement futur, les interventions des acteurs locaux permettront un enrichissement mutuel des participants.

M. PERROCHON remercie l'ensemble des personnes présentes et les invite à faire remonter leurs réactions à M. LAUNAY dans les deux semaines, qui les fera passer à la société GEO-HYD.

L'ordre du jour étant épuisé, M. PERROCHON lève la séance à 16h40.

**Le Président de la Commission
« Bassins versants du Fouzon et du Modon » du SAGE Cher aval,
M. Serge PERROCHON**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Perrochon', written in a cursive style.

Annexe : Liste de présence

Nom	Prénom	Etablissement	Présents	Absents
AUCHAPT	Michel	Mairie de Chabris - Pays de Valençay en Berry	X	
BARBEY	Bruno	FDAAPPMA 36	X	
BAUDELLOT	Claire	GEO-HYD	X	
BIGOT	Andries	Stagiaire SAGE Cher aval	X	
BIGOT	Christian	Synd. Intercom. Vallée du Modon et du Trainefeuilles	X	
BRIALIX	Daniel	FDAAPPMA 36 - AAPPMA Chabris	X	
CAMY	Gérard	Association des Riverains de France	X	
COLSON	Jérôme	UNICEM Centre	X	
DE LESPINAY	Josselin	Nature Centre	X	
DESLANDES	Dimitri	Chambre d'Agriculture de l'Indre	X	
DOMAGALA	Jérôme	CA 41	X	
DU VERDIER	Emeric	Conservatoire d'espace nat. De Loir et Cher	X	
GOURRU	Maxime	DDT 36	X	
GUILLOTEAU	Charles	CDT36		excusé
HOFFMANN	Marion	Asso. Loire Grands Migrateurs	X	
MELLET-CREMADES	Jocelyne	Secrétariat SAGE Cher aval	X	
LACROIX	J.Louis	Asso Prod. Aut. Centre Moyenne Loire	X	
LAPOUGE	M. Pierre	DDT 18	X	
LAUNAY	Adrien	Animateur SAGE Cher aval	X	
LAUNAY	Jacques	CG 41		excusé
LE COZ	Véronique	DDT 41 - Service eau et biodiversité		excusée
LEROY	Eric	Gracay	X	
LIAUME	Jean	Indre Nature	X	
LIMET	Jean	Synd. Assain. De la Vallée du Fouzon	X	
LOUCHARD	Benoît	Chambre d'Agriculture du Cher	X	
LUMET	Christophe	CG 36	X	
MEUNIER	Michel	Nahon Cepbons	X	
MEUSNIER	Michel	Commune de Varennes S/Fouzon	X	
MIGNOT	J.François	Agence de l'eau Loire Bretagne Centre Loire	X	
MOREAU	Alain	Mairie de Fontguenand	X	

Nom	Prénom	Etablissement	Présents	Absents
PERROCHON	Serge	Président de la commission	X	
PHILIPPE	Giovanni	DDT 36	X	
PIERREL	Olivier	Maire de Meunet S/Vatan	X	
PINAULT	Serge	CG 36	X	
RABIER	J.Pierre	ASME 41	X	
RENAIRE	Patrick	Chambre Agriculture de l'Indre	X	
REYNIER	Mathieu	Comm. Communes Val de Cher St Aignan		excusé
RIVOIRE-DARNE	Emilie	GEO-HYD	X	
ROUSSEAU	Mathieu	FDAAPPMA 18		X
SIMON	J.Marie	Syndicat du Val du Cher	X	
THIBAULT	Patrice	Chabris	X	
THIZY	Thomas	ONEMA Stagiaire	X	
VAUCLIN	Vincent	ONEMA DiR Centre, Poitou-Charentes	X	